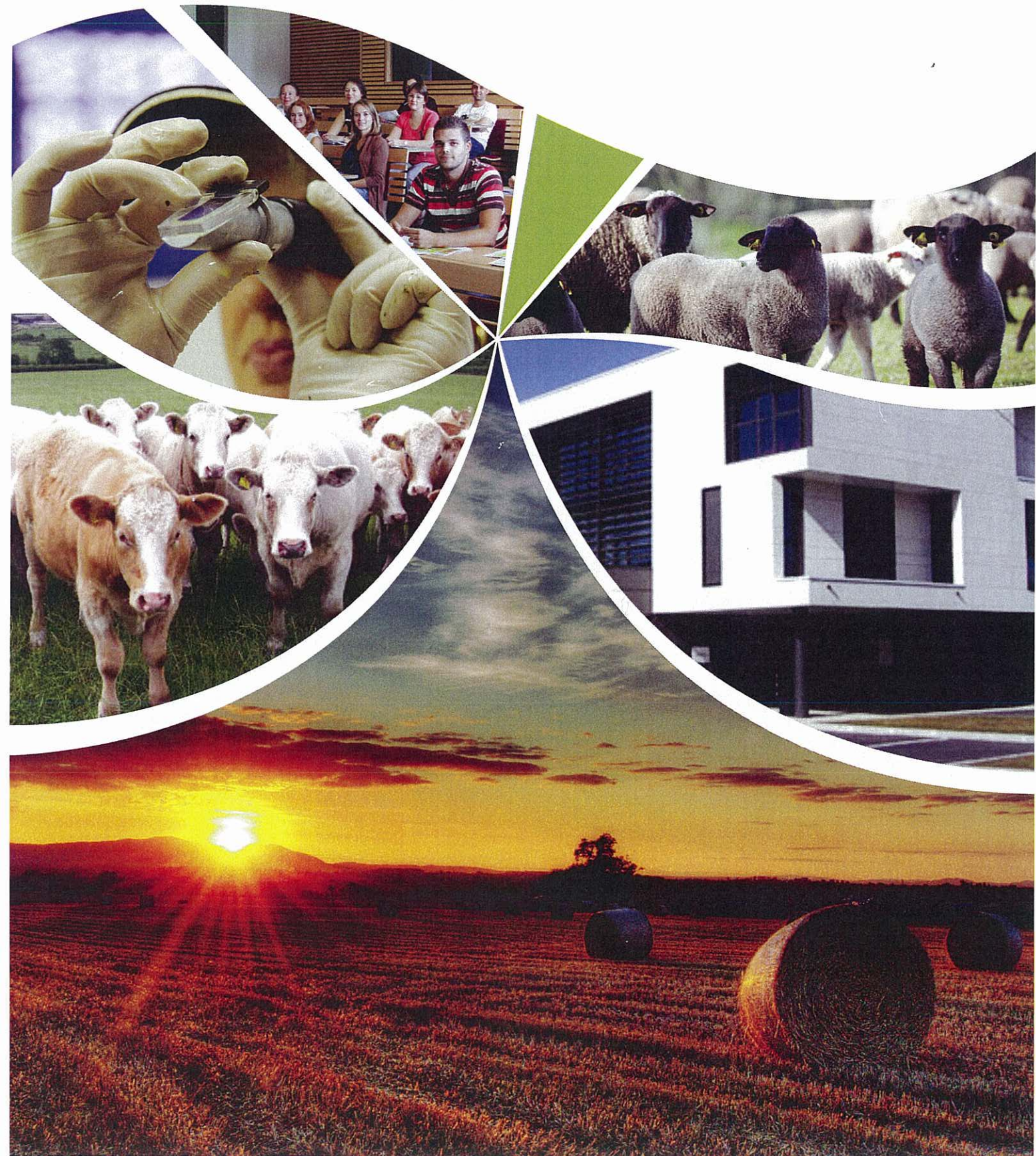


# INSPECTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE



# La santé Publique Vétérinaire



« La Santé Publique Vétérinaire est l'ensemble des actions en rapport direct ou indirect avec les animaux, leurs produits et sous produits, dès lors qu'elles contribuent à la protection, à la conservation et à l'amélioration de la santé de l'homme, c'est-à-dire son bien être physique, moral et social. » (Déf. Académie Vétérinaire/OMS)

## Domaines d'activités

- ✳ La santé et la protection des animaux
- ✳ La qualité et sécurité sanitaire des aliments
- ✳ La protection de l'environnement

## Les Inspecteurs de la Santé Publique Vétérinaire (ISPV)

- \* 900 agents
- \* Corps technique d'encadrement supérieur de l'État (catégorie A+)
- \* Relevant du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- \* Composé à 97 % de docteurs vétérinaires et 3% d'ingénieurs agronomes
  - \* Recrutement par concours
  - \* Formation complémentaire d'un an à deux ans à l'École Nationale des Services Vétérinaires (ENSV Lyon)

## Des métiers variés répondant aux attentes de la société

- \* Les crises récentes, en termes de suffisance alimentaire, d'impact économique et de sécurité sanitaire soulignent la nécessité d'une maîtrise de la santé publique vétérinaire.
- \* L'émergence ou la ré-émergence de certaines maladies animales

(en particulier les zoonoses), les évolutions démographiques, le recul de la biodiversité, la mondialisation des échanges, le changement climatique, ne feront qu'accroître les risques de désordre alimentaire, dans un contexte de demande sécuritaire toujours plus exigeant.

La place de l'animal dans la société, son bien-être, son rôle dans l'agriculture, l'alimentation, l'économie en général, et son importance dans l'équilibre des écosystèmes exigent également une prise en compte appropriée dans les politiques publiques.

Manager, expert scientifique et technique, gestionnaire des risques sanitaires et environnementaux, représentant des pouvoirs publics auprès des professionnels, inspecteur, contrôleur, négociateur à l'international... Les ISPV interviennent de la conception des politiques publiques jusqu'à leur mise en œuvre. Ils veillent à la bonne application de ces politiques tout au long de la chaîne alimentaire, de la production primaire jusqu'au stade de la consommation.

« Les inspecteurs de la santé publique vétérinaire forment un corps à caractère interministériel ; ils ont vocation à exercer des fonctions d'encadrement supérieur, de direction, de contrôle et d'expertise, y compris dans les organismes internationaux. Ils participent sous l'autorité des ministres compétents en ces matières, à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la santé publique vétérinaire au sens du code rural, à la gestion et la préservation des milieux naturels et de la faune, à l'alimentation et l'agro-industrie et au développement économique des territoires, ainsi qu'aux politiques publiques relatives à la recherche, à l'enseignement, à la formation et au développement dans ces mêmes domaines. »

(décret statutaire du 22 février 2002  
relatif au corps des ISPV)

# où exercent les ISPV ?

## LE CŒUR DE MÉTIER

520 ISPV (58%) exercent dans les services déconcentrés (Directions départementales ou régionales - DDPP, DDCSPP, DDT, DRAAF, DREAL- )

## AUTRES EMPLOIS

380 ISPV (42%) exercent dans d'autres structures :

**Services centraux du ministère chargé de l'agriculture** (17%) ministères chargés de l'écologie, de la santé, des affaires étrangères ...

**Préfectures, tribunaux,**

**Laboratoires d'analyses et de recherche, établissements publics** (ANSES, INRA, CIRAD, LVD, ONCFS, parcs nationaux), enseignement supérieur agricole, formation, organismes professionnels (5%)

**International** (8%) ambassades de France, coopération internationale, ... organisations européennes et internationales (Commission Européenne, OIE, FAO, OMS, ...)

## Dans les structures où ils interviennent, les ISPV ont accédé :

À des postes d'expertise de haut niveau (experts de domaines, chef d'unités scientifiques, directeurs de recherche...)

**Aux plus hautes fonctions de l'encadrement supérieur**, soit en administration centrale (directeur de cabinet, vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, directeur général, haut fonctionnaire à la défense et à la sécurité, ...) soit en administration déconcentrée (directeurs régionaux de l'agriculture - DRAAF - ou de l'environnement - DREAL-, directeurs départementaux interministériels, directeur de cabinet de préfet, SGAR, ou encore au sein d'établissements publics, des organisations internationales (directeur général de l'OIE) ou de la Commission européenne (directeur).

*DDPP* Direction départementale de la protection des populations

*DDCSPP* Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

*DDT* Direction départementale des territoires

*DRAAF* Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

*DREAL* Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement

*ANSES* Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

*INRA* Institut national de la recherche agronomique

*CIRAD* Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

*LVD* Laboratoire vétérinaire départemental

*ONCFS* Office national de la chasse et de la faune sauvage

*OIE* Organisation mondiale de la santé animale

*FAO* Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

*OMS* Organisation mondiale de la santé animale

*SGAR* Secrétariat général pour les affaires régionales



Des carrières évolutives offrant tout au long de la vie professionnelle des opportunités de mobilité

\* Au cours de leur vie professionnelle les ISPV peuvent dérouler une carrière variée, effectuer des mobilités géographiques ou fonctionnelles pour faire valoir leurs compétences techniques et/ou managériales dans différents secteurs : administrations centrales, services déconcentrés, établissements publics, institutions communautaires et internationales.

## RÉMUNÉRATION MOYENNE

- \* ISPV Élèves ou Stagiaires à l'ENSV  
~ 1660 € brut mensuel
- \* ISPV Première affectation  
~ 3600 € brut mensuel
- \* ISPV Quinze ans de carrière  
~ 6000 € brut mensuel
- \* ISPV « Fin de carrière »  
~ 9000 € brut mensuel



## CONCOURS D'INSPECTEUR DE LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP

Tél 01 49 55 53 99

Télécopie 01 49 55 50 82

[www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr)

VetAgro Sup - École Nationale des Service Vétérinaires

1 avenue Bourgelat 69280 Marcy L'Étoile

[www.ensv.fr](http://www.ensv.fr)

